

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

13 JAN. 2026

Le Greffier

N° d'entreprise : **416 670 824**

Nom

(en entier) : **TotalEnergies Petrochemicals Feluy**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Zoning Industriel, Zone C, 7181 Feluy**

MONITEUR BELGE
DIRECTION

23 JAN. 2026

BELGISCH STAATSBAD
BESTUUR

Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 décembre 2025

1. Démission et cooptation d'administrateurs

Démission

Le Conseil, à l'unanimité, acte la démission de Monsieur Olivier Greiner de son mandat d'administrateur, avec effet au 4 janvier 2026. Le Conseil le remercie vivement pour les services qu'il a rendus à la Société.

Cooptation

Le Conseil, à l'unanimité, coopte Monsieur Benoît Pimont, domicilié 5 avenue du Colifichet, F-78290 Croissy sur seine, en tant qu'administrateur avec effet au 4 janvier 2026 pour terminer le mandat de Monsieur Olivier Greiner. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026 qui approuvera les comptes pour l'exercice 2025. Il sera procédé à son élection définitive lors de la plus prochaine assemblée générale. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

2. Mandat relatif aux formalités de publication légale

Le Conseil d'administration donne mandat à Madame Nathalie Van Frachen pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors du présent Conseil d'administration et, en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales de la Banque-Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, en ce compris les formulaires I et II, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises ainsi que de la Banque Nationale de Belgique et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

N. Van Frachen
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/01/2026 - Annexes du Moniteur belge